

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 4 MAI 2010

Convocations du 28/04/2010

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Françoise CHARREYRON ; Annie LAGNIET ; Henri BENIERE ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; B. VILLEMAGNE .

Secrétaire : bernard VILLEMAGNE

## Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité.

## Dossier de subvention – Aménagement de sécurité Sagne du Blanc :

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité sur le chemin de « Sagne du Blanc » présenté par la Direction Départementale des Territoires. Ces travaux sont estimés à la somme de 29 645 € H.T. soit 35 455,42 € TTC. Le Conseil Municipal décide à 8 voix pour, 1 contret et 1 abstention, d'approuver le projet qui lui est proposé et de solliciter l'aide financière du CONSEIL GENERAL pour financer cette opération, au titre des petites opérations de sécurité.

## Mur de soutènement des Palais – Choix de l'entreprise :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de reprise d'un mur de soutènement sur le chemin des Palais ont fait l'objet d'un dossier établi par la D.D.T. pour un montant de 18 676,00 € H.T. La dévolution des travaux s'est faite par marché passé selon la procédure adaptée après consultation d'entreprises. L'entreprise REYNAUD de Marllhes a été retenue pour un montant total de 14 162,60 € H.T. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le marché avec l'entreprise REYNAUD, décide que les dépenses seront inscrites au budget 2010 et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.

## Marchés de travaux équipements sportifs :

Suite à la consultation pour établir des marchés à procédure adaptée, le Conseil municipal approuve les marchés à intervenir avec les entreprises retenues, à savoir :

1	Terrassements	MOREL T.P.	27 374,14 €
2	Menuiserie bois couverture	SARL BONY Menuiserie	32 281,47 €
3	Métallerie	AMAVE	14 080,79 €
<b>Total H.T.</b>			<b>73 736,40 €</b>
<b>Total T.T.C.</b>			<b>88 188,73 €</b>

et autorise le Maire à signer lesdits marchés et les pièces subséquentes.

## Révision des loyers :

Considérant que la variation annuelle de l'indice de référence des loyers est de - 0,06 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 et de + 0,09 au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, le Conseil municipal décide, pour l'année 2010, de ne pas augmenter les loyers qui s'établissent comme suit :

- Presbytère :
  - F2 201,83 €par mois
  - F4 central 363,43 €par mois
  - F4 à droite 386,93 €par mois
- Maison communale : 268,96 €. par mois
- Appt école : 493,58 €. par mois

## Renouvellement adhésion au service du SIEL :

Renouvellement de l'adhésion au service de fourniture de données cadastrales et cartographiques informatisées mise en place par le SIEL pour une durée de 6 ans. La participation au titre du transfert de cette compétence est de 100 € pour l'année 2010

## Convention bibliothèque 3<sup>ème</sup> catégorie :

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'ouverture et de fonctionnement d'une bibliothèque de catégorie 3 a été approuvée par délibération du 24 novembre 2009 et que la Bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Bibliothèque Départementale et leurs achats en librairie.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal autorise le remboursement par la Commune de leurs frais de déplacements. Le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

**Compte-rendu des commissions :**

- Vie locale :

Ecole : est évoqué le problème de manque d'assistances maternelles et la possibilité d'un accueil périscolaire le matin.

Pilat propre : 29 mai à 9 heures 30 – Ramassage textiles par Terre des hommes : 29 mai de 8 h à 12 h devant la mairie.

**Divers :**

- Un avis défavorable est émis par le Conseil municipal pour la mise en comptabilité du POS dans le cadre de la détermination des périmètres de protection du Furan pour l'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Etienne.
- La commune a été sollicitée pour l'éventuelle acquisition de parcelles forestières situées au Rôt et jouxtant des parcelles communales. Le conseil donne son accord pour faire une proposition de 24 000 € à la propriétaire.

**Prochaine réunion** : Mardi 8 juin à 20 heures

---

Affiché le 11 mai 2010,

Le Maire,